

Lyon et Grand Lyon : incompréhensible augmentation des impôts de 5% ?

M. COLLOMB clame partout qu'il est **obligé d'augmenter les impôts des contribuables de Lyon et du Grand Lyon de 5% car l'Etat va diminuer ses dotations les prochaines années.**

Nous sommes très étonnés pour les raisons suivantes :

- L'Etat français doit réduire ses dépenses, non seulement parce qu'il dépense trop (200 MM€ de plus que l'Etat allemand) mais aussi parce qu'il s'y est engagé vis-à-vis de la Commission européenne. **Cette dernière l'a rappelé encore récemment : « Inciter les collectivités à rationaliser leurs dépenses en fixant un plafond annuel des recettes fiscales tout en réduisant comme prévu les dotations octroyées par l'Etat. »**

- S'il est normal que les collectivités locales participent à l'effort, il ne doit pas y avoir d'exception pour Lyon et le Grand Lyon. La baisse des dotations de l'Etat devrait représenter environ 3%, soit au **total 15 M€ pour ces 2 collectivités, c'est seulement 0,6% de leur budget 2014 !**

- Quel bon gestionnaire n'est pas en mesure de trouver des économies représentant 0,6% de ses dépenses ? Exigeons de nos élus un peu d'imagination pour régler le problème, et voici déjà quelques solutions :

1. Depuis 2002, malgré les actions de CANOL et les observations de la Chambre Régionale des Comptes, **Lyon et le Grand Lyon acceptent que leurs agents travaillent 35 heures de moins par an que ce qu'exige la loi.** Ramené en nombre d'agents, le respect de la loi générerait une économie de 276 agents, soit **12M€ d'économies par an !** Si la loi avait été respectée, ce sont 156 M€ qui auraient été économisés depuis 2001 !

2. **L'absentéisme est de 33,2 jours par agent et par an à la ville et de 32,9 jours au Grand Lyon.** Si nos élus ramenaient cet absentéisme à 15 jours par an, chiffre moyen dans les entreprises privées où on observe 3 jours de carence (contre 0 dans l'administration !) on gagnerait 999 équivalents temps plein soit **une économie de 43,8 M€ !**

Et d'ailleurs pourquoi augmenter les impôts de 5% ?

- Le budget 2014 des taxes d'habitation et de taxe foncière de ces 2 collectivités est de 656 M€
- Une majoration de 5% de ce budget rapporterait 32,8 M€ alors pourquoi exiger 32,8M€ des contribuables quand on aurait besoin de moins de la moitié (15M€) ?

Grand Lyon : on dépense sans compter !

CANOL a eu communication de la liste des « marchés à procédure adaptée » passés par cette collectivité en 2011.

Il y avait 1 831 marchés pour un montant total supérieur à 67 millions d'euros. Nous avons relevé les marchés suivants :

- **Abonnements et achats d'ouvrages : 2 428 553 €** (1 844 € en moyenne par agent de catégorie A et B !);
- **Alimentation 628 782 €**, dont 535 000 € pour la seule Direction des Ressources Humaines en dépenses diverses d'épicerie (le restaurant communautaire a son propre budget) ;

- **Cadeaux divers : 483 587 €**, dont 42 300 € de rubans pour les inaugurations ;

- **Aide au tiers monde : 1 335 278 €**, l'envoi d'un camion à Bamako coûte 350 001 € !

- **Conférences 979 492 €.** La présidence du jury du trophée des performances a coûté 93 004 € ;

- **Hébergement 5 441 733 €**, dont 5 000 000 € pour le déplacement d'une délégation à Montréal ;

- **« Partenariats » à hauteur de 6 246 129 €**, par exemple 80 000 € d'affiches pour le marathon de Lyon ou 56 500 € de panneaux sur le thème des amphibiens

- **Achats d'espaces publicitaires : 6 462 575 €.** Quelle peut être la **justification de cette dépense astronomique** pour l'image du Grand Lyon !

L'année 2011 n'est certainement pas un cas particulier et le même laxisme de la dépense s'est certainement maintenu depuis. Beaucoup de ces dépenses paraissent superflues, voire exagérées, comme l'achat d'un réfrigérateur à 25 000 € ou d'un fauteuil ergonomique à 44 000 €. Beaucoup également ne rentrent pas dans les compétences de la communauté urbaine.

CANOL a donc décidé de publier un échantillon de ces dépenses. Nous en avons relevé une cinquantaine assez « scandaleuses », que vous pourrez consulter sur le site www.canol.fr ou sur <http://mapa.canol69.fr/>.

Si nos élus voulaient vraiment réduire les dépenses, ils n'auraient aucune difficulté pour le faire ! Nous sommes prêts à les aider !

Folie Confluences : partie de cache cache !

Les questions posées à **Mme CHUZEVILLE** dont nous faisons état dans notre précédent bulletin : coût réel de la construction, explications sur les différences entre le montant qu'elle a annoncé et les chiffres trouvés dans la comptabilité du **conseil général**, justification des pénalités demandées à VINCI,... n'ont obtenu aucune réponse !

Nous avons bien reçu un avis favorable de la **CADA** qui oblige le département à nous communiquer le programme de l'opération... mais ce dernier n'a pas encore obtempéré !

Afin qu'un maximum de gens soient au courant des irrégularités commises dans cette opération et des conséquences néfastes pour les contribuables, nous avons tenu une conférence de presse le 4 décembre pour tenter une diffusion la plus large possible.

D'après les chiffres trouvés dans les comptes du **conseil général**, le coût de la construction, de l'aménagement du bâtiment et de ses abords, loin d'être définitif, s'élève à **328 millions d'euros à fin novembre, au lieu des 61 initialement prévus.**

Son **coût annuel d'exploitation serait de 18 millions d'euros mais il est très contestable**, aucun détail n'ayant été communiqué à 15 jours de son ouverture.

Vous trouverez tous les éléments de la présentation sur le site www.canol.fr ou sur <http://musee.canol69.fr>.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères du Grand Lyon : refus de transparence !

L'association CANOL est membre de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) du Grand Lyon.

A ce titre, elle demande chaque année que les services du Grand Lyon fournissent les éléments indispensables à la bonne gestion du service d'élimination des déchets, à savoir :

- Le coût réel de la collecte
- Le coût réel du traitement, en faisant ressortir les recettes dues à la valorisation des déchets
- Le détail des charges des autres services imputées (à tort selon nous !) à la gestion des déchets, avec les clefs de répartition entre services.
- La répartition des coûts de collecte en fonction de la fréquence de ramassage des ordures et de la population, afin de justifier les taux pratiqués actuellement... qui semblent être totalement déconnectés des coûts réels.

Nous avons obtenu l'an dernier la promesse de nous fournir ces éléments pour l'exercice 2013 mais la présentation faite à la CCSPL le 13 octobre a été encore moins transparente que l'an dernier. Les chiffres présentés des coûts étaient sans rapport avec ceux figurant dans le compte administratif 2013.

Nous avons alerté M. COLLOMB sur ce manque de transparence, il nous a promis le détail. Nous vous tiendrons bien sûr au courant de l'évolution du dossier.

Cap Canal : fin d'une gabegie

Lors de la séance du conseil municipal du 20 octobre, la ville de Lyon a enfin décidé de résilier le contrat passé avec la **Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) LYON TV CABLE** chargée de l'édition de la chaîne CAP CANAL.

La Ville de Lyon et la société **Numéricâble** principaux actionnaires de la **SAEML LYON TV CABLE**, céderaient la totalité de leurs actions à un investisseur marocain et à la directrice générale actuelle de la **SAEML**. La ligne éditoriale du futur projet de la chaîne envisagée par les nouveaux acquéreurs sera éducative et biculturelle **en langue arabe et française**.

Cette cession va permettre pour la Ville de Lyon de recevoir 30 120 €, la Ville ne manque pas de rappeler la valeur nominale de l'action soit 15,24 € et le gain de cette cession de 31 % soit **9337,20 €**. **Quelle belle affaire !**

Combien cela a coûté à la Ville de Lyon, donc aux contribuables lyonnais :

- lors de la séance du conseil municipal d'octobre 2014, le Maire du 2^{ème} arrondissement indique que « **Cap Canal a coûté depuis sa création, aux contribuables lyonnais 4 M€** ».
- Selon Lyon Capitale « **les frais de justice, d'huissiers et d'avocats sont grimpés à 36 000 euros** » car le groupe « **Canal+** » s'oppose au dépôt de la marque « Cap Canal » et veut être seul à utiliser dans son logo le terme Canal.

Déjà en 2011 notre bulletin n°43 CANOL contestait la légitimité de cette chaîne dans son article intitulé « **CAP CANAL pèse toujours plus sur les finances et son utilité toujours aussi incertaine !** ».

Hausse des tarifs TCL

Le comité syndical du Sytral a décidé le 30 octobre une **hausse des tarifs des transports** (métro, bus, tramway) de **+ 4,8 % pour 2015**.

Selon le Sytral, cette hausse se justifierait comme suit : 2,8 % pour répercuter la hausse de la TVA, + 1 % pour l'inflation et +1 % de hausse annuelle.

Alors que le Grand Lyon dispose d'un réseau très maillé et moderne, il serait judicieux de faire **une pause sur les dépenses d'équipement** (très lourdes ces dernières années) et ainsi n'appliquer qu'une faible hausse.

La plate-forme comparative en ligne pour les voyages **GoEuro** s'est penchée sur les villes les plus chères en terme de transports. Pour cela, elle a compilé et comparé le prix d'un déplacement en transports en commun, en taxi, avec **Uber** ou en covoiturage dans 60 villes mondiales.

La ville française la plus chère est Lyon qui se classe 19^e avec 1,85 € dépensés en moyenne dans les TCL, 23,65 € dans un **Uber** et 16,62 € en taxi. **C'est plus que dans la plupart des grandes métropoles européennes comme Paris, Barcelone, Milan ou quelques villes en expansion continue comme Dubaï, Shanghai ou Rio de Janeiro !**

Festival des idées, mode d'emploi

Comme pour 2013, une subvention de **100 000 euros** a été accordée par le **Grand Lyon** en 2014 à l'association de gestion de la **Villa Gillet** pour l'organisation du troisième **Festival des Idées Mode d'Emploi**.

Ce festival permet la rencontre entre des spécialistes en sciences humaines et sociales et les publics les plus variés. Son objectif est de « *contribuer à une meilleure intelligence collective du monde contemporain, susceptible de nourrir l'action des citoyens et des acteurs de la société* ». Vaste programme...

L'intelligence collective génère un potentiel d'intelligence, d'innovation et de capacité bien supérieur à la somme des intelligences individuelles qui l'ont généré. Ce principe appliqué au budget dudit festival donne effectivement un résultat remarquable, **1 005 000 euros entièrement financés par l'argent public** :

- 500 000 € du Centre National du Livre, (établissement public du **Ministère de la Culture** financé par des taxes)
 - 400 000 € de la Région Rhône Alpes
 - 100 000 € du Grand Lyon
 - 5 000 € de la Délégation Générale à la langue française ;
- Ce budget comprend notamment les postes suivants :
- 484 175 € travail préparatoire et suivi ;
 - 170 000 € pour la communication ;
 - 127 300 € frais de déplacement, hébergement et restauration
 - 92 095 € modération interprétariat et traduction.

Les bénéficiaires de la loge à Gerland

Chaque année, le **Grand Lyon** loue pour **125 000 € une loge de 18 places** à Gerland pour tous les matchs que l'O.L. y joue.

CANOL a déjà dénoncé ce gaspillage de l'argent public et avait obtenu son annulation par le tribunal administratif en 2010. Cette location était censée permettre au Grand Lyon, « **dans le cadre de sa politique de rayonnement de son**

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

territoire, de tirer partie de la notoriété des clubs sportifs et des valeurs positives qu'ils représentent pour renforcer son rayonnement et son image auprès de ses habitants, du public français et européen ». Or le Grand Lyon n'avait pas pu faire la preuve que les personnes invitées correspondaient à ce public.

Nous venons d'avoir communication de la liste des heureux bénéficiaires de ces places pour la saison 2013/2014. Nous déplorons une nouvelle fois que les **invités aient été, à de très rares exceptions près, des élus ou des agents du Grand Lyon**, les plus assidus étant les maires de **Saint-Cyr-au-Mont d'or, Limonest et Givors**.

Arty Farty : 366 705 € pour la 12^{ème} édition des Nuits Sonores.

L'Association **Arty Farty** organise depuis 2003 le festival « Nuits Sonores » une manifestation autour des musiques électroniques.

La Ville de Lyon soutient chaque année cette association « **car elle s'inscrit dans la politique mise en place en faveur des musiques actuelles** » et a attribué à Arty Farty une subvention de 366 705 € pour cette 12^{ème} édition des Nuits Sonores qui s'est déroulée au printemps dans le quartier Confluence .

130 000 personnes ont assisté à cette 12^{ème} édition « **dont 52 800 personnes au concerts payants** ».

Cette association est soutenue par des partenaires privés, par la **DRAC, la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon, l'Union Européenne et la Ville de Lyon** qui a attribué à elle seule de 2010 à 2014 près de 1,9 millions d'euros de subventions.

Sans l'avoir choisi, vous en aurez plein les oreilles et moins dans le portefeuille, c'est garanti !

Cellule emploi insertion au Grand Stade

La construction du **Grand Stade** donne l'occasion au **Grand Lyon** de promouvoir des débouchés aux personnes en insertion professionnelle.

Il a donc été créé une cellule emploi insertion dont la gestion a été confiée à **UNI EST**. Cette association est donc la structure porteuse du dispositif intercommunal.

Son budget annuel est de l'ordre de 8 000 000 €, Fonds Social Européen, villes adhérentes et département du Rhône.

D'après son site, l'association emploie 49 personnes, soit un ratio par salarié de 163 265 €, élevé pour une structure de service.

En 2013 Uni Est a reçu du Grand Lyon 135 595 € de subventions. Pour 2014 un budget de 120 000€ a été financé, par le Grand Lyon, 60 000 par l'Etat et 30 000 par OL Groupe.

Il s'agit d'accompagner l'ensemble des donneurs d'ordres afin qu'ils intègrent des clauses à caractère social à hauteur minimum de 5% des heures travaillées dans les marchés publics et privés concernés. On peut s'interroger :

- sur la pertinence de l'intervention du Grand Lyon dans cette démarche puisqu'il est extérieur à l'opération
- sur la modicité de la participation financière du Maître d'Ouvrage, et même sur son intervention puisqu'il lui suffisait d'insérer une clause relative à l'insertion dans les marchés concernés, clause maintenant obligatoire et recommandée par les organisations patronales ;
- de l'octroi de financements complémentaires sur les communes de Décines, Chassieu et Vaulx en Velin.

Nous ne disposons évidemment pas de bilans de ces accompagnements à l'insertion. **Pour 2011, UNI EST affiche 742 sorties positives c'est à dire débouchant sur un CDI, pour 5135 accompagnements à l'insertion. A quel coût ?**

Grand stade de Décines : les craintes s'accroissent sur son financement !

L'Olympique Lyonnais vient d'annoncer ses résultats pour sa saison 2013/2014 : encore 26,4 millions d'euros de pertes !

En 5 années, les pertes accumulées s'élèvent à 137 M€ !

On ne voit pas très bien comment, sans participer cette année à une compétition européenne, l'O.L. pourrait remonter la pente et arriver à faire face aux 405 M€ du coût de ce stade.

Au 1^{er} trimestre de la saison 2014/2015, les recettes ont encore baissé de 45% !

Dans cette opération, CANOL est toujours en procès avec le Grand Lyon, demandant l'annulation de la vente des terrains. Ceux-ci ont été **vendus à l'O.L. 40 € le m2 alors qu'ils en vaudront plus de 5 fois plus à la revente !**

La SACOVIV sous influence publique

Encore un opérateur de production et gestion de logements sociaux qui attire l'attention de **la Chambre Régionale des Comptes**. De trop petite taille et gérant un parc vieillissant, son activité d'exploitation ne dégage pas de financement suffisant. Le retard pris dans des cessions à des promoteurs privés empêche la perception de fonds pour la réalisation de nouveaux logements.

La tutelle de la **ville de Vénissieux**, premier actionnaire à 75% de la société entretient la confusion. Ainsi les locataires adressent leurs demandes directement à la mairie qui souvent gère elle-même les conflits du personnel. Madame **Ebersviller** adjointe en charge du logement social, cumule la présidence de la société et le fait d'être aussi locataire sociale et se vote ainsi une dérogation aux suppléments de loyer dus par les locataires dont les revenus dépassent certains plafonds.

Il en résulte évidemment de gros problèmes de comptabilité, de fiscalité (omission de la déduction de TVA), recouvrement des loyers, irrégularités dans la passation des marchés, délit de favoritisme et conflits d'intérêts. Par ailleurs le temps de travail annuel y est de 1470 heures au lieu des 1607 heures selon le code du travail. Ceci correspondant à la perte de 3 emplois à temps plein.

Si Mme **Michèle Picard**, 1^{er} magistrat de la **ville de Vénissieux** rappelle la fonction éminemment sociale et locale de la société, on constate là une nouvelle fois les déplorables désordres d'une **action publique invasive et incompétente. La compétence générale des collectivités est bien une aberration et les pratiques telles que promoteurs/bailleur sociaux communaux, génèrent déficits et gabegies et frisent bien souvent l'illégalité. Ces situations doivent disparaître !**

Bron est un employeur bien tolérant ... et un mécène bien généreux

Malgré une spectaculaire politique de désendettement de la ville et une gestion plutôt correcte, qu'il convient de saluer, les **subventions aux associations par habitant à Bron continuent d'être plus du double de celui de communes** similaires : **8,7 millions d'€/an !** 61% des subventions d'action sociale sont versées à des associations sans aucun critère d'attribution. Nombreuses sont les aides qui ne valorisent pas la mise à disposition gratuite de personnel et logistique par la ville. Ces facilités ne sont pourtant pas autorisées par la loi.

A quand un label « Association sans financement public » ?

La gestion du personnel est tout aussi surprenante : ainsi l'**absentéisme** continue d'être important, particulièrement dans l'accueil, l'action éducative, les services techniques et les agents titulaires de catégorie C. Comme souvent c'est un faible nombre d'agents qui est absent le plus longtemps. (en équivalent temps plein, le nombre de jours d'arrêt représente entre 33 et 39 postes, soit 8 à 9% des effectifs). **Le temps de travail des agents à temps plein est de 1.557,7 heures soit 49,5 heures de moins que la durée légale** comme le rappelle le rapport de la **Chambre Régionale des Comptes**. Enfin la **commune accorde 27 jours ouvrés de congés** complétés par des « jours hors saison », des « congés mobiles », des « congés au titre de l'ancienneté » et des « jours au titre de la médaille d'honneur (du travail) ». Ce sont pas moins de 10 temps plein perdus. La mairie précise qu'il s'agit de compenser la grande disponibilité de ce personnel notamment le week-end !

Accord financier Métropole de Lyon

Les responsables **du Conseil Général du Rhône et du Grand Lyon**, qui devient Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015, étaient tenus de trouver un accord financier portant sur les transferts de dépenses et de recettes avant le 31 décembre 2014. Elles ont donc été « territorialisées », ce qui veut dire qu'elles ont été identifiées selon leur localisation.

En moins de sept mois, la **CLECRT**, commission composée d'élus des deux collectivités, a réussi à se mettre d'accord sur une enveloppe de **75 millions d'euros** qui sera versée **annuellement et définitivement** à titre de compensation, par la Métropole au nouveau département du Rhône. On remarquera que cet accord qui peut être lourd de conséquences, a été **arrêté dans le plus grand secret**, avant d'être présenté aux deux assemblées. **Michel Mercier** aura déclaré : « *C'est pour maintenir le train de vie du département que nous avons besoin de cette dotation de compensation* ».

Cet accord paraît à ce jour très favorable au futur « Nouveau département du Rhône » car d'autres charges déjà connues viendront obérer les finances de la Métropole :

- Les **emprunts toxiques**, contractés par le département pour **239 millions d'euros** dont **64%** seront supportés par la Métropole. Pour ne pas mettre fin à la procédure judiciaire engagée contre les banques, ces emprunts seront gérés conjointement. Rappelons que les taux de ces emprunts sont susceptibles de variations erratiques car calculés sur des parités de devises comme Euro/Franc suisse.
- Les coûts de fonctionnement du **Musée des Confluences** chiffrés à moins de **20 millions d'€ par an** ; CANOL est persuadée que ce chiffre sera allègrement dépassé.
- Les **40 millions** d'euros de caution que le département a votés en faveur du stade privé de **Jean-Michel Aulas**.
- Le **parc de Lacroix Laval**, le **festival de Fourvière** etc. La **Métropole** va hériter de la plupart des erreurs ou folies commises par Monsieur **Michel Mercier** et vont être payées, en grande partie, par les contribuables de la future Métropole.

Réforme des collectivités territoriales

Cette réforme a été initiée en 2008, par **François Fillon**, sur la base du rapport **Balladur**. Il en a résulté la loi fondatrice qui contient la création des métropoles. Les gouvernements **Ayrault et Valls** ont poursuivi ce travail, avec la loi n° 2014-58, dont est issue la Métropole de Lyon qui naîtra le 1^{er} janvier 2015.

En cette fin d'année, la discussion au Parlement a arrêté le nombre de régions à 13 en métropole au lieu de 22 actuellement. L'objectif était d'obtenir des économies et de leur donner une dimension plus compétitive sur le plan international. Donc, nous aurons des régions plus grandes et plus peuplées. La moyenne de la population sera de 4,8 millions d'habitants, contre 5,1 en Allemagne. Mais cela suffira-t-il ? Le budget d'un land représente **huit fois** celui d'une région et son autonomie est incomparable.

La liste des nouveaux chefs-lieux sera arrêtée par décret en Conseil d'Etat avant le 1^{er} juillet 2016. Les élections régionales devraient se tenir en décembre 2015. Encore une nécessité économique du couplage des élections régionales et cantonales qui aura été manquée.

A partir d'un projet de loi examiné par le Sénat à la mi-décembre 2014, les régions auront avant tout la compétence du développement économique. Elles accorderont seules les aides aux entreprises mais auront la faculté de déléguer ce pouvoir à d'autres collectivités, comme les métropoles. La deuxième grande délégation est celle des *transports publics et scolaires*. Pour les infrastructures, les *routes départementales* leurs seront annexées. En dehors des lycées déjà acquis, il est possible que les collèges passent à la Région, sauf pour Paris et actuellement Lyon, qui les hérite du département du Rhône sur son territoire. **L'application de la clause générale de compétence ne sera donc pas supprimée !**

Par ailleurs, les métropoles et les grandes agglomérations ont fait savoir qu'elles refusaient le principe de se voir transférer les dépenses de solidarité...

Le premier ministre avait prématurément annoncé la disparition des départements vers 2020. Ils étaient la victime expiatoire dont les effectifs ne représentent pas même un quart de ceux des communes et intercommunalités, qui affichent une progression sensible ces dernières années.

Le droit d'option devrait permettre aux départements de changer de Région. Il sera demandé l'accord de chacun des deux conseils régionaux concernés et celui du département, à une majorité des trois cinquièmes. Les élections départementales sont fixées aux 22 et 29 mars 2015.

Régions et métropoles, sont les deux premiers piliers de réforme. Mais si l'on veut élaguer le mille feuilles, il faut **s'attaquer aux 36 768 communes, 202 communautés d'agglomérations, 2358 communautés de communes, 14 787 syndicats intercommunaux**. C'est là que d'énormes économies sont possibles mais **le plus difficile à faire accepter aux élus, et non aux Français**.

Ce serait aussi **réduire la « crème pâtissière » du mille feuilles composée d'une multitude d'acteurs publics et parapublics** et se concentrer sur les innombrables structures privées, associatives, établissements publics, bailleurs sociaux, etc. qui se voient confier des missions, de droit ou par voie conventionnelle des politiques publiques locales, financées par les collectivités territoriales, ou garanties par leurs budgets.

En conclusion on **masque le vide d'une « nouveauté » qui n'est parvenue à prouver ni son utilité, ni sa validité, autrement que par son unique « nouveauté »**. Il faudrait à nos dirigeants une bonne dose de courage pour imposer des regroupements qui devront s'appuyer sur des quotas.

La question qu'il aurait fallu poser aux français avant toute initiative demeure en suspens : Quelles sont les missions qu'un Etat moderne doit assurer ? Et par voie de conséquence, proposer l'organisation appropriée pour y répondre.

Les dépenses de la Région Financement projets Etat-Région

La **Région Rhône-Alpes** accuse un important dépassement, **356 millions d'€**, de subventions accordées par elle dans le cadre du financement des Grands Projets Etat-Région.

Sur 14 Grands Projets décidés par l'Etat et la Région pour la période 2007-2013, la Région est en fort dépassement du montant inscrit au budget pour sa quote-part : **1,832 milliards d'€ au lieu de 1,476 milliards, soit + 24%** (plus de 2 fois l'inflation de la période).

Un "dérapage" de 356 millions d'€ est inacceptable. En effet, la Région doit respecter les dépenses inscrites au budget d'un Grand Projet. En cas de dépassement, elle doit faire des arbitrages entre les subventions des 14 Grands Projets de façon à rester dans l'autorisation globale des dépenses inscrites au budget.

Grands projets financés par la Région en dépassement d'autorisation	Montants inscrits, en millions €	Engagements cumulés 2007-13	Taux d'exécution
GP 3 Accompagner les pôles de compétitivité et clusters	17	32	186%
GP 5 Développer l'innovation globale et renforcer la croissance des PME	34	95	280%
GP 6 Agriculture, forêt et développement rural	70	117	166%
GP 9 Investir dans les ressources environnementales de la montagne	56	92	165%
GP 10 Plan régional de lutte contre le réchauffement climatique	98	222	228%
GP13 Anticiper et accompagner les mutations économiques	97	163	169%
Total des 14 GP	1476	1832	124%

Pour mémoire, l'Etat a engagé à ce jour, pour sa quote-part, 832 millions € pour ces 14 Grands Projets alors que le montant inscrit était de 920 millions d'€.

Subventions PME

La **Région Rhône-Alpes** a décidé d'accorder les subventions suivantes aux PME :

- **285 000€** à l'**association Agence de Développement des Entreprises en Afrique** (ADEA) (Lyon-69);
- **980 000€** en faveur du Plan PME
- **329 000€** en faveur du dispositif **Ideclis Stratégie**;
- **639 000€** pour l'implantation de clusters;

soit au total, plus de **2 200 000€**, montant moyen que la Région accorde aux PME depuis plusieurs années.

A la lecture de la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional, il n'est fait aucune mention d'un contrôle à posteriori des retombées économiques (création de postes, nouvelles commandes, nouveaux marchés à l'export...), des réussites et échecs constatés par les PME bénéficiaires de ces subventions.

Une telle approche permettrait d'être plus performant dans le choix des actions et investissements futurs à réaliser en faveur des PME.

L'Etat planificateur est en faillite personnelle, il ne maîtrise pas ses dépenses. Tel le joueur de casino aux abois il se "met tapis" dans l'espoir de se refaire la cerise. Pour cela, il multiplie ses espaces d'intervention et augmente la pression fiscale.

Le Conseil Régional et la « Coopération Internationale »

En 2013 le **Conseil Régional de Rhône-Alpes** a distribué **6 161 276 euros de vos impôts** à **97 organismes** sous **9 désignations** (justificatifs) différentes.

Quels sont ces vocables d'accroche qui « justifient » cette dilapidation d'argent pour la « **Coopération au Développement et Solidarités Internationales** » ?

- Réseaux thématiques dont la théorie du « Genre » 502 420 euros
- Solidarité dans les échanges de Jeunes : 238 165 euros
- Fonds d'Urgence Humanitaire : 234 000 euros
- Soutien aux ONG et Réseaux : 220 000 euros
- Soutien au Commerce équitable 189 460 euros
- Soutien à la Francophonie : 187 900 euros
- Communication et Education à la Citoyenneté Mondiale 67 660 euros

- Echanges professionnels interrégionaux 25 000 euros

Pour **4 498 671 €**, 12 pays étrangers perçoivent des aides de « *coopération bilatérale* » :

Le **Sénégal** 1 036 730 euros, le **Burkina Faso** 875 230 euros, le **Laos** 705 520 euros, le **Mali** 601 368 euros, le **Madagascar** 313 596 euros, le **Maroc** 229 990 euros, l'**Arménie** 225 649 euros, le **Vietnam** 223 650 euros, l'**Equateur** 150 000 euros, le **Liban** 71 938 euros, la **Palestine** 55 000 euros, et la **Tunisie** 10 000 euros.

Enfin sous un autre vocable qui est « *Coopération Interrégionale* », le **Conseil Régional** donne encore **822 425 euros** pour : Shanghai-Sichuan (Chine) 203 200 euros, le Québec 100 100 euros, l'Italie 70 750 euros, le Parana (Brésil) 58 000 euros, Israël 40 000 euros, la Palestine 40 000 euros, la Suisse 30 000 euros et le Val d'Aoste 5 000 euros.

En somme une broutille est ainsi soustraite de notre économie régionale pour des retours très hypothétiques !

Art Contemporain en Région

La **Région Rhône-Alpes** a récemment fait la promotion de l'Art Contemporain à hauteur de **569 000€** dont 191 000€ en faveur de 10 associations du Rhône.

- **Galerie Regard Sud** 69 Lyon **9 000 €**
- Association **La BF 15** 69 Lyon **30 000 €**.
- Association **La Salle de Bains** 69 Lyon **30 000 €**.
- Association **Le Bleu du Ciel** 69 Lyon **36 000 €**
- Association **Néon** 69 Lyon **19 000 €**
- Association **Start'up L'Attrape couleurs** 69 Lyon, **13 000 €**
- Association **Galerie Roger Tator** 69 Lyon **18 000 €**.
- Association **La Sauce singulière Biennale Hors les Normes** 69 Lyon **18 000 €**
- **Ville de Saint-Fons Centre d'Arts plastiques** 69 Saint-Fons **12 000 €**
- **Ville de Vénissieux La Maison du Peuple** 69 Vénissieux **6 000 €**

Ces subventions sont abondées dans la plupart des cas, par d'autres subventions du Ministère de la Culture et la ville de Lyon. Malgré une nécessité de réduction des dépenses et en dehors de toute recherche d'efficacité, ce niveau de subventions paraît anormalement élevé. Encore une fois la compétence générale des collectivités est source de gabegie. En cas d'intervention du **Ministère de la Culture-DRAC**, la commune et la région devraient s'interdire d'accorder une quelconque subvention.

Quant à l'efficacité, permettons-nous d'en douter, la France a quasiment disparu de l'art contemporain et vit en quelque sorte sur son passé. Les artistes français n'apparaissent pas dans un récent classement d'**Artprice** car ils sont tous nés **avant 1945**. Le dynamisme de **Londres**, première place pour le marché européen, la fait figurer dans la même catégorie que **New York** et **Hong Kong**, loin devant **Paris**. Elle représente 77% de l'ensemble du marché européen et **10 fois plus que le marché français**.

Bizarre depuis que nous avons un ministère et des subventions à la Culture (1959), l'art contemporain français ne cesse de décliner !

L'Oscar de la Région Rhône-Alpes !

La **Région Rhône-Alpes** a elle aussi son « oscar ». Il s'agit de son "**Comité d'entreprise**" qui reçoit **5 070 000 € par an**. Elle compte 6600 agents dont 1500 au siège de la Région. Cette association **OSCAR** (Œuvres Sociales et Culturelles des Agents de la Région) a pour objet statutaire de mettre en œuvre toutes actions à caractère social et activités culturelles, sportives et de loisirs en faveur des adhérents ou tout autre agent de la Région.

La Région s'engage à lui verser une subvention annuelle d'un montant de 5 070 000 €. La Région met aussi à sa disposition les moyens humains nécessaires à son bon fonctionnement : 11 agents à temps plein, 15 ordinateurs et tous moyens utiles téléphones portables et fixes, affranchissement du courrier à hauteur d'un forfait de 40 000 €/an HT, etc...

La Région met gratuitement à disposition d'**OSCAR** des locaux dont la valeur locative annuelle, l'entretien, le nettoyage et les fluides sont estimés à **91 023€ TTC** pour une surface de 243 m².

Cette aide de 768€ par agent peut se comparer avec celle versée aux agents du Comité d'entreprise EDF/GDF, souvent décrié par les médias, qui s'élève à 705€ (480 000 000€ : 680 000 électriciens/gaziers. Source : Libération du 26/4/2013).

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2014

60

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus)

le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2014.

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.